

Remplir une demande d'engagement par véhicule

Demande d'engagement 24^{ème} Auto Rétro Sport de la Vallée Noire

Lions Club de La Châtre en Berry Square Raymonde Vincent 36400 LA CHATRE

Portable : 06 08 26 65 81

❖ **NOM** : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Email :

❖ **MARQUE VEHICULE** : (Merci de joindre une photo).....

Type :

Constructeur..... Moteur (marque et cylindrée).....

Année : Couleur :

Immatriculation et/ou numéro de course:

Assurance, veuillez indiquer votre numéro de police d'assurance ou votre Numéro de licence :.....

❖ **ADHERENT DU CLUB** :

Tarifs de la manifestation du 20 et 21 juin 2026 (24^{ème} Auto Rétro Sport).

Formule	Commentaires	Choix qté	Prix unitaire	TOTAL
Week-end Piste	Accès à la piste le Samedi et le Dimanche Repas pour 2 personnes (Samedi midi, Dimanche midi hors boisson)		250 €	
Week-end mixte	Accès à la piste le Dimanche et au Rallye le samedi Repas pour 2 personnes (Samedi midi, Dimanche midi hors boisson)		220 €	
Piste Samedi	Accès à la piste le Samedi Repas pour 2 personnes (Samedi midi hors boisson)		130 €	
Piste Dimanche	Accès à la piste le Dimanche Repas pour 2 personnes (Dimanche midi hors boisson)		150 €	
Rallye Promenade	Participation au Rallye du samedi Panier midi pour 2 personnes		90 €	
	Repas supplémentaire pour le rallye		20 €	
Repas samedi midi	Repas supplémentaire pour le Samedi midi hors boisson		20 €	
Repas Dimanche midi	Repas supplémentaire pour le Dimanche midi hors boisson		20 €	
Spectateurs	Droit d'accès au circuit le Samedi ou le Dimanche pour un accompagnant supplémentaire		5 €	
Spectateurs	Droit d'accès au circuit le Samedi et le Dimanche pour un accompagnant supplémentaire		8 €	

Le présent document ne sera validé qu'à son complet règlement.

€

J'accepte de me conformer au règlement du 24^{ème} Auto Rétro Sport dont je reconnais avoir pris connaissance et je dégage de toute responsabilité les organisateurs.

A.....le.....

J'ai lu et j'accepte le règlement

Signature →

En cas de désistement après le 31 mai 2026, le chèque de règlement restera acquis à titre de don à l'organisation.

L'organisateur se réserve la possibilité de refuser l'engagement illisible ou incomplet.

Les noms des pilotes engagés apparaîtront dans l'onglet Participants du site internet (<http://www.autoretroport.fr>) à partir du 1^{er} juin 2026

Règlement

Article 1 : Esprit de la Manifestation du 20 et 21 juin 2026

Le Lions club de La Châtre en Berry organise avec ses partenaires le 24^{ème} Auto Rétro Sport de la Vallée Noire sur le Circuit Maurice Tissandier à LA CHATRE (36400) dans un esprit de convivialité de solidarité et de total bénévolat ; afin de récolter la somme la plus importante possible au profit des œuvres et actions sociales du club. Chacun est invité dans cet esprit.

Article 2 : Participation à la réunion / Demande d'engagement

L'inscription est obligatoire

- les véhicules non inscrits ne pourront pas accéder au parc
- l'inscription est individuelle, chaque participant devant remplir et signer sa demande d'engagement, il est également responsable des personnes pilotant son véhicule. (Les clubs ne peuvent se contenter d'une liste d'engagements).
- les participants doivent choisir lors de l'inscription entre plusieurs formules, RALLYE ou WE ou WM ou PS ou PD.

Les tarifs sont précisés sur la feuille d'engagement. En cas de désistement après le 31 mai 2025, le règlement restera acquis à l'organisateur à titre de don.

Article 3 : Véhicules admis dans le parc

Ne seront admis dans le parc que les véhicules suivants, de belle présentation, d'état strictement d'origine ou préparation course d'époque :

- Les voitures, de course, de sport et de tourisme, de plus de vingt cinq ans d'âge
- Les voitures d'exception.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement ne correspondant pas à l'esprit GT de la réunion.

Chacun devra se conformer aux instructions de présentation des véhicules par marque ou par thème, et regagner son emplacement après chaque déplacement, pour une exposition harmonieuse.

Article 4 : Respect des plateaux

- ◆ Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion. En aucun cas l'autocollant d'accès à la piste collé sur le pare-brise ne devra être interverti avec un autre sous peine d'exclusion.
- ◆ Afin de ne pas rater son plateau, il est demandé d'être sur place dès 8 heures et de lire le programme qui sera remis le samedi et le dimanche matin à l'arrivée et disponible sur internet.
- ◆ Il est indispensable de respecter l'homogénéité des plateaux :
 - ◆ Pour la sécurité
 - ◆ Pour la beauté de la réunion

Article 5 : Clôture des engagements

- ◆ La clôture des engagements est fixée au 31 mai 2026. Les demandes d'engagements non reçues à cette date avec les règlements correspondants ne seront prises en compte qu'à la discrétion de l'organisateur.
- ◆ Aucune modification d'engagement ne sera possible sans avoir reçu, préalablement, l'accord de l'organisateur.

Article 6 : Confirmation d'engagement

L'engagement du participant sera confirmé sur le site internet <http://www.autoretroport.fr> dans l'onglet « Participants » il devra se présenter à l'entrée pour que l'organisateur effectue un pointage et devra aller immédiatement après au secrétariat pour récupérer tous les badges nécessaires et les autocollants d'accès à la piste.

Article 7 : Accès des véhicules à la piste

- ◆ L'accès à la piste se fera exclusivement par la **pré-grille** située dans le parc

- ◆ Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de pare-brise de la couleur et n° du plateau appelé.
- ◆ Les horaires de mise en pré-grille pour chaque plateau seront précisés dans le programme.
- ◆ **Chaque pilote qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité. Il dégage l'organisateur des dommages corporels ou matériels, tant aux autres véhicules qu'aux infrastructures du circuit et devra fournir une attestation d'assurance en cours de validité pour son véhicule.**
- ◆ **Tout dommage causé devra faire l'objet d'une déclaration à l'organisateur et à l'assurance du participant.**
- ◆ **Le port du casque est obligatoire** (non fourni par l'organisateur).
- ◆ L'extincteur est obligatoire.
- ◆ L'émission sonore du véhicule ne doit pas dépasser 109 db.
- ◆ Les véhicules doivent impérativement tourner sur le circuit avec les vitres fermées ou être équipé de filets adaptés.

Article 8 : Responsabilités participants passagers accompagnants

Ne pourront accéder à la piste que les passagers ou accompagnants munis d'un bracelet vendu par l'organisateur. Les passagers ou les accompagnants sont sous la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire du véhicule.

Le participant inscrit est responsable de la personne conduisant le véhicule qu'il a inscrit.

Article 9 : Véhicules d'assistance / Remorques

Les véhicules d'assistance et les remorques seront stationnés dans le parc réservé à cet effet.

De même les berlines d'accompagnement ne pourront entrer sur le parc n'étant pas considérées comme véhicules d'assistance.

Article 10 : Absence d'accès à la piste pour les spectateurs

Les spectateurs ont accès à la totalité du parc. Par mesure de sécurité ils ne pourront pas accéder à la piste ni à la pré-grille.

Article 11 : Rallye

Les participants au rallye le font sous leur seule responsabilité s'agissant d'un rallye touristique, sans aucun aspect sportif. Ils s'engagent à respecter scrupuleusement les prescriptions du Code de la Route et s'interdisent de rechercher quelque responsabilité que ce soit des organisateurs.

Article 12 : Assurance responsabilité civile de l'organisateur

Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste) et les passagers payants des baptêmes de pistes. Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock dont leur propriétaire demeure le seul gardien.

Article 13 : Respect du règlement et des règles COVID-19

Conformément à ce qu'il a signé dans sa demande d'engagement, chaque concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le règlement en ne perdant jamais de vue qu'il s'agit d'une réunion amicale et non sportive organisée par des bénévoles qui cherchent à améliorer la qualité et la convivialité, dans le cadre d'une action de solidarité et de générosité.

Les participants et leurs accompagnants ainsi que tous autres intervenants s'engagent à respecter les directives gouvernementales concernant la covid-19.

En outre, il est expressément convenu que vous autorisez le Lions Club de la Châtre à utiliser, à sa convenance, toutes photos ou prises de vues effectuées lors de la manifestation (circuit et/ou rallye) et que vous acceptez de voir votre nom figurer sur notre site internet

<http://www.autoretroport.fr>